

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à la présidence

Paris - Publié le lundi 7 décembre 2020 à 14 h 30 - Actualité n° 201783

« Dans la crise que nous traversons et au regard du contexte dans lequel ses instances sont renouvelées, la CPU doit pouvoir jouer un double rôle : d'une part, accompagner et représenter les établissements dans cette crise ainsi que dans la gestion de ses conséquences sur nos communautés, et, d'autre part, se réappropriier un temps plus long en contribuant à relever ces défis qui nous attendent et dont certains sont révélés par cette même crise. »

C'est ce qu'écrivent [Manuel Tunon de Lara](#), président de l'Université de Bordeaux, [Virginie Dupont](#), présidente de l'Université Bretagne-Sud, et [Guillaume Gellé](#), président de l'Urcq, candidats à la présidence et à la vice-présidence de la CPU, dans leur profession de foi dont News Tank a obtenu copie.

Ce « ticket » est l'unique candidat au 03/12/2020, date limite de dépôt des candidatures pour l'élection du futur bureau de la CPU, qui aura lieu le 17/12. Il doit succéder au bureau actuellement composé de [Gilles Roussel](#), président, et [Olivier Laboux](#), vice-président, et qui comptait [Christine Gangloff-Ziegler](#), présidente de l'UHA depuis nommée rectrice.

Parmi les sujets sur lesquels la CPU a un rôle, ils identifient « l'insuffisante autonomie des universités françaises et leur retard de financement », le fait de « donner à l'Université française la place et l'image qu'elle mérite dans la société et sur la scène internationale » ou encore « être l'interlocuteur des agences, conseils nationaux et des établissements qui interviennent dans les différentes missions portées par l'Université ».

Ils proposent aussi quelques évolutions dans le fonctionnement de la conférence.

« La longue marche vers l'autonomie des établissements se poursuit par à-coups »

En 2021, la CPU aura 50 ans. « Cinquante ans marqués par une formidable transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays, menée par des présidentes et présidents d'universités qui, depuis la Loi Edgar Faure, ont défendu nos missions de service public et participé à la mise en œuvre des réformes essentielles qui ont renforcé l'autonomie de nos établissements, façonné un nouveau paysage universitaire, contribué à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation », notent les candidats à la présidence et vice-présidence de la CPU en introduction de leur profession de foi, qui s'inscrivent dans cet héritage.

Des évolutions surtout marquées depuis la loi LRU en 2008. « Suscitée puis accompagnée par la CPU, la longue marche vers l'autonomie des établissements se poursuit par à-coups, laissant encore aujourd'hui un trop grand décalage entre un pilotage souvent bien assumé par les chefs d'établissement, et les moyens ou les outils qui leur seraient nécessaires », estiment-ils.

Tout en remarquant que « cette prise collective de responsabilités a aussi permis aux établissements de développer des stratégies nouvelles, de faire émerger des projets remarquables d'organisations de toutes tailles, bien ancrées dans nos territoires et de plus en plus maillées avec les autres universités de l'Union européenne ».

S'inscrire « dans le même état d'esprit » que ces quatre dernières années

Selon eux, « dans les quatre dernières années, la CPU a fortement contribué, sous la conduite de Gilles Roussel, à représenter, rassembler et accompagner ce paysage universitaire différencié et transformé, tout en promouvant une vision nationale et cohérente de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le pays ».

Aussi « c'est dans ce même état d'esprit » qu'ils souhaitent s'engager « pour que notre conférence porte toute l'ambition que nos établissements méritent et dont la société a besoin en ce moment si particulier où une crise sanitaire bouscule des équilibres fragiles, remet parfois en cause la légitimité de la science, et met en difficulté nos étudiants et, avec eux, l'ensemble de la communauté universitaire ».

Selon eux, la CPU doit contribuer à relever ces défis :

- « à court terme en anticipant ce que doit être la relance post crise pour nos établissements ;
- à moyen terme en défendant nos projets et notre vision de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'aune des échéances électorales régionales et nationales ;
- à plus long terme en agissant pour le progrès de la science et de l'éducation afin que l'université permette à chacun de trouver sa place dans la société et que ce rôle soit soutenu par le gouvernement et reconnu par tous. »

Territoires, formation, recherche, international : plusieurs constats sur les missions des universités

Renforcer l'ancrage territorial et la confiance avec la société

Rappelant que les universités « sont des acteurs essentiels » des territoires, ils appellent à ce que cet ancrage territorial soit « aujourd'hui mieux utilisé par le pays, a fortiori dans un contexte de crise et de relance, à travers une relation de confiance que l'État devrait construire avec ses opérateurs que sont les universités ».

Ils appellent aussi à renforcer la relation de confiance avec la société. « Charge à nous d'être force de propositions, d'assumer pleinement notre rôle d'acteur socio-économique avec nos partenaires économiques et de la société civile, mais aussi d'acteur pour les politiques publiques. »

Le défi de la formation

Les candidats pointent la « situation nouvelle » à laquelle l'enseignement supérieur est confronté du fait de la « pression démographique qui se poursuit », « la diversité croissante des profils des bacheliers » ou encore la FTLV, et qui « nécessite une réflexion plus globale, au niveau national, afin de définir les objectifs stratégiques du pays et les moyens qu'il y consacre ».

« À cet égard, l'absence de régulation par le baccalauréat d'une part, et l'absorption mécanique de vagues successives d'étudiants par l'université d'autre part sans maintien de la dotation de l'État par étudiant (en moyenne 40 000 étudiants/an) est un système qui atteint ses limites aujourd'hui. »

Que ce soit sur la poursuite du développement de l'apprentissage dans le supérieur, ou « la défense systématique de l'inscription de droit des diplômes nationaux au RNCP », les candidats estiment que « plus que jamais, la voix et la spécificité de nos établissements doivent être entendues auprès du ministère du travail avec le plein soutien de notre ministère de tutelle ».

Ils souhaitent aussi que la CPU se positionne « plus fortement sur le futur de l'éducation dans le pays notamment à travers les actions initiées à la faveur du plan de relance mais aussi à travers les programmes de recherche conduits dans le domaine ».

Recherche : se saisir des décrets d'application de la LPR « dès maintenant »

Le projet de LPR a été l'occasion pour la CPU « de mener une réflexion collective et de faire des propositions dans ce cadre visant à mieux organiser et mieux financer cette mission essentielle dont dépend notre développement ».

Un travail qui se poursuit, puisque « les mesures retenues par la future loi nécessiteront, pour être appliquées, d'être encadrées par des décrets dont la CPU doit se saisir dès maintenant dans un esprit de concertation ». Ils proposent que « le travail initié à cette occasion soit poursuivi en partenariat avec les EPST afin de construire une plateforme de propositions pour les futures échéances électorales. »

Politique d'open science, promotion de l'intégrité scientifique et financement européen de la recherche sont trois dossiers stratégiques sur lesquels « la CPU a engagé ses membres » et « qui nécessitent de prendre des positions fortes, en leur donnant une assise européenne et internationale ».

Ils ajoutent que les universités constituent « un vivier inexploité d'innovation et d'entrepreneuriat dont l'organisation mérite d'être améliorée » notamment en structurant mieux les liens avec le monde socio-économique.

Europe : conforter la dynamique Horizon Europe et ERC

En matière d'international, les candidats appellent à ce que la dynamique des universités européennes « s'accélère et se renforce au regard des échéances assez courtes des programmes en questions, et il faut pouvoir l'appuyer en simplifiant les règles nationales ou européennes, en trouvant les structures les plus adéquates (GECT, nouveau cadre administratif européen, etc.) ».

Il est également primordial selon eux « de conforter la dynamique Horizon Europe et ERC, dans les différents champs disciplinaires, et notamment en sciences humaines et sociales où la France reste insuffisamment présente, à un moment critique où l'Union européenne, après avoir essuyé la crise du post-Brexit, doit maintenir des actions intégratrices sur des champs de recherche qui s'y prêtent particulièrement bien ».

Rôle et fonctionnement de la CPU

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à...

1/7

Des urgences liées à la crise Covid

« Le plus grand risque de la crise sanitaire n'est probablement pas viral mais lié à l'impact du confinement sur les étudiants, en termes de décrochage, de santé mentale, de précarité... (...) La CPU a organisé un lien constant entre les établissements et le ministère pendant la crise et mis en place un groupe de travail fédérant les actions et les retours d'expérience.

Nous avons besoin de prolonger cet accompagnement, en lien avec nos différentes commissions et être force de proposition pour nous aider à la gestion d'une crise que nous assumons au quotidien. »

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à...

2/7

Renforcer l'autonomie

« L'autonomie des universités n'est pas une facétie nationale mais un principe fondateur des universités dans tous les pays démocratiques, indispensable à leurs missions, à la défense de leurs valeurs, à la liberté académique qui ne devrait pas être un nouvel enjeu...

Cette autonomie n'empêche en rien d'être attachés à la valeur nationale des diplômes et de se comporter en opérateur de l'État. La CPU a émis des recommandations dans ce sens lors de son dernier colloque [2019, UBS] aussi bien sur le plan juridique que financier et organisationnel ».

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à...

3/7

Image des universités

« Si notre histoire nationale explique certains des retards accusés par nos universités et le morcèlement des opérateurs d'ESR, la transformation récente de l'université française, son modèle d'université publique ainsi que les résultats qu'elle obtient méritent d'être reconnus et salués par chacun, mieux appréciés en termes d'impact sociétal et économique, promus par l'État et les représentants politiques, expliqués aux citoyens.

La diversité de nos universités et le rôle qu'elles jouent dans tous les territoires, avec leurs spécificités, est une richesse que la CPU doit continuer à défendre et dont l'image et la reconnaissance doivent changer. »

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à...

4/7

Dialogue avec le Mesri...

« La CPU est l'interlocuteur naturel et légitime de l'appareil d'État pour les universités, comme cela est inscrit dans le code de l'éducation. Le dialogue permanent entre le bureau et la (ou le) ministre de l'Esri et son cabinet est indispensable au cadrage des échanges que nous devons ensuite avoir avec la Dgesip, la DGRI ou la DGRH.

Une attention toute particulière doit être portée sur les dialogues stratégiques déconcentrés menés avec les rectorats pour lesquels la CPU devrait avoir une vision nationale consolidée, tout en respectant la stratégie de chacun, afin de mieux défendre une allocation des moyens adaptée aux situations de chacun mais transparente. »

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à...

5/7

... avec d'autres ministères...

« Le dialogue doit également s'installer avec d'autres ministères qui interviennent dans nos domaines mais pour lesquels l'université n'est pas toujours un interlocuteur naturel (...).

La CPU doit avoir une relation privilégiée avec les organismes nationaux de recherche, afin de faciliter toutes les dimensions opérationnelles de notre mixité mais aussi de partager des approches nationales dont la lecture reste difficile pour un établissement isolé. »

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à...

6/7

... avec les agences et conseils...

« La CPU doit pouvoir être l'interlocuteur des agences, conseils nationaux et des établissements qui interviennent dans les différentes missions portées par l'Université. C'est le cas de l'Agence nationale de la recherche dans le domaine de la recherche, du Cnous dans celui de la vie étudiante avec lesquels la CPU et ses commissions doivent partager les programmes et le retour de leur déclinaison au sein des établissements.

C'est également le cas du Hcéres avec lequel une nouvelle approche de l'évaluation a besoin d'être discutée ou du CNU et son rôle dans le recrutement des enseignants chercheurs ou la promotion de leur carrière. »

CPU : profession de foi de la liste « Tunon de Lara, Gellé, Dupont », unique candidate à...

7/7

... et les institutions ou organisations nationales ou internationales

« Il est primordial de poursuivre et développer un dialogue éclairé et constructif avec les parlementaires, les sociétés savantes, les représentations étudiantes et de nos communautés, les organisations syndicales ainsi que les autres conférences nationales ou internationales.

Les relations avec l'Association des Régions de France, les métropoles ainsi que l'Association des villes universitaires de France doivent nous permettre de mieux décliner notre stratégie d'ancrage territorial et d'organisation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en région. »

Des plénières étoffées, des réunions de bureau élargies et une réflexion pour optimiser le fonctionnement des commissions

Les candidats proposent « d'adopter le fonctionnement collégial qui a permis jusqu'ici de piloter, d'animer et d'orienter la conférence sur un socle de valeurs communes, en nous appuyant sur les différents commissions et comités ».

Ils avancent quelques évolutions :

- « une configuration élargie du bureau, associant régulièrement les présidentes et présidents des commissions en fonction de l'ordre du jour » ;
- une réflexion sera menée « pour optimiser le fonctionnement des commissions et faciliter l'assiduité de leurs membres » ;
- l'évolution de la commission « regroupements et politiques de sites » vers une commission « universités et territoires » ;
- « augmenter le temps d'échange et de partage autour de nos réunions mensuelles plénières et ainsi consacrer plus de temps au travail thématique, à l'élaboration des prises de position adoptées par notre conférence et son conseil d'administration, mais aussi aux échanges informels et collaboratifs qui nourrissent ces réflexions ».

Ils proposent que ces objectifs fassent l'objet d'une feuille de route « construite avec l'ensemble des présidentes et présidents d'université, des directrices et directeurs d'établissements qui en sont membres, pour les deux années du mandat à venir ».

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »